

2014/6310 - CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE LYON, LA VILLE DE LA LOUVIERE (BELGIQUE) ET LE CENTRE DRAMATIQUE DE WALLONIE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT DU PROJET "CARTABLE D'EUROPE 2" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2013/5578 du 1<sup>er</sup> juillet 2013, vous avez autorisé la signature d'une convention financière dans le cadre du programme Comenius Regio pour un projet de partenariat entre la Ville de Lyon et la Ville de La Louvière (Belgique – Région de Wallonie). Cette convention a été signée porte le n° 2013-1-FR1-COM13-49523 1.

**Pour rappel :**

Ce projet qui se dénomme « cARTtable d'Europe 2 » s'étend du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2015. Il fait suite à un premier partenariat dont les conclusions ont amené les autorités européennes à encourager une poursuite.

Les objectifs de ce projet sont de répondre aux questionnements suivants : comment observer et analyser le sensible et les différents langages (verbal, non verbal, artistiques) ? Que révèle cette observation sur les compétences acquises par l'enfant lors de pratiques artistiques ? Une attention particulière sera portée à la parole des enfants : que disent les enfants des pratiques artistiques ? Et lors des séquences de lecture d'œuvre : avec quelle parole évoquent-t-ils le sensible ?

En outre, le projet identifiera les modifications des regards et des pratiques des professionnels consécutives à ces observations.

Le projet « cARTtable d'Europe 2 » conserve la méthodologie définie au sein du premier partenariat Comenius Regio (recherche documentaire, recherche action et recherche développement). Ainsi, il articulera des recherches théoriques et appliquées, des temps d'échanges sur la pratique, des temps d'élaboration méthodologique, des conférences et des visites...

Initié par un colloque en Belgique, le projet se clôturera avec une exposition à Lyon.

La Ville de Lyon porte la responsabilité du projet, assure le suivi administratif et financier. Les personnels de la Ville de Lyon engagés dans les écoles accueillant un artiste en résidence participent aux différentes étapes du projet et aux mobilités en Belgique.

Le projet sera conduit en étroite collaboration avec la Caisse des Écoles, notamment avec la chef de projet d'Enfance Art et Langages.

La Ville de Lyon a sollicité le partenariat de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône pour le suivi pédagogique du projet, mais aussi de l'Université Claude Bernard Lyon 1 – Institut universitaire de formation des maîtres pour la réalisation de travaux de recherche.

Les écoles sont impliquées dans ce projet comme, par exemple, l'école maternelle les Dahlia à Lyon 9<sup>e</sup>. L'artiste en résidence dans cette école, dans le cadre d'Enfance, Art et Langages, Julie Lefebvre, participera activement au projet, accompagnée par l'Association «La Fabrique Fastidieuse».

Sont également partenaires les écoles suivantes :

- Ecole Maternelle Gilbert Dru (Lyon 7<sup>e</sup>) et l'artiste en résidence Rémi Dal Negro ;
- Ecole Maternelle Louis Pasteur (Lyon 8<sup>e</sup>) et l'artiste en résidence Najib Guerfi accompagné par l'Association « Compagnie Najib Guerfi » ;
- Ecole Maternelle Les Fougères (Lyon 9<sup>e</sup>) et l'artiste en résidence Xavier Kim accompagné par l'Association « Compagnie AKYS ».

Par ailleurs, l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) de Lyon et son département des Pratiques Plastiques Amateurs (PPA), représentera les structures culturelles partenaires des résidences et apportera ses ressources, notamment pour le montage et l'élaboration de l'exposition finale.

Pour compléter et faciliter la mise en œuvre du projet pour les relations entre les partenaires belges et français, il est proposé de conclure une convention de coopération entre : la Ville de Lyon, la Ville belge de La Louvière et le Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse (CDWEJ).

Les dépenses de mobilité, de sous-traitance et d'autres frais directs sont susceptibles de transfert au sein du partenariat, et mises en œuvre selon les dispositions de droit national du partenaire qui assurera réellement la dépense.

Le montant total du projet est estimé comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Partenaires</b>	
	<b>Ville de Lyon</b>	<b>Ville de la Louvière et CDWEJ</b>
Mobilité	20 000 €	20 000 €
Frais de personnel	22 781 €	29 405 €
Sous-traitance (artistes, intervenants, publications d'articles, frais de réception, ...)	15 125 €	14 800 €
Equipement (matériel audio et vidéo)	0 €	804 €

Autres frais directs (impression, matériel d'exposition, frais postaux, ...)	9 875 €	9 000 €
<b>Total</b>	<b>67 781 €</b>	<b>74 009 €</b>
<b>Subvention européenne attendue</b>	<b>45 000 €</b>	<b>45 000 €</b>

Les sommes inscrites constituent les plafonds maximum de dépenses autorisées.

Le projet de convention a été rédigé avec l'aide de la Direction des Relations Internationale Grand-Lyon / Ville de Lyon. »

Vu la délibération n° 2013/5578 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

Vu la décision 1720/2006/CE du Parlement Européen et de Conseil du 15 novembre 2006 établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

## **DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Commune de La Louvière (Belgique) et le Centre Dramatique Wallon pour l'Enfance et la Jeunesse, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget au titre des exercices 2013, 2014 et 2015, sous réserve du vote du budget et dans les limites fixées dans le cadre des dispositions de la convention financière 2013-1-FR1-COM13-49523 1.

4- Les recettes correspondantes seront inscrites au budget au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL